



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 96775

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de prendre rapidement l'arrêté concernant le passage du taux des prêts jeunes agriculteurs de 2 % à 1 %. L'annonce de cette mesure faite par M. le ministre de l'agriculture et de la pêche a été validée par la Commission européenne début janvier. Actuellement, les services du ministère de l'agriculture demandent que les études prévisionnelles d'installation soient réalisées sur cette nouvelle base, mais les banques ne peuvent réaliser ces prêts du fait de l'absence de cet arrêté. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de régulariser cette situation dans de très brefs délais.

Texte de la réponse

L'arrêté en question a été publié au Journal officiel du 31 janvier 2006 (arrêté du 30 janvier 2006 relatif aux taux des prêts à moyen terme spéciaux d'installation et des prêts spéciaux de modernisation).

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96775

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6092

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7563